

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE : PRÉSENCE LOCALE ET ACTION DE PROXIMITÉ

Les conseillers experts sont répartis sur l'ensemble du territoire au plus près des problématiques propres à chacune des régions agricoles.

Compétence

Les conseillers de la Chambre d'agriculture Alsace sont des **experts de vos productions**.

Indépendance

Pas de produits à vendre, pas de marque à défendre ! Les conseillers de la Chambre d'agriculture Alsace sont **indépendants de tout engagement commercial**.

Local

Les conseillers de la Chambre d'agriculture Alsace ont **une connaissance parfaite des spécificités locales de votre environnement**. Leurs informations et recommandations sont directement liées à **votre quotidien**.

Réactivité

Au plus proche du terrain, les conseillers de la Chambre d'agriculture Alsace **réagissent en temps réel**.

Proximité

La Chambre d'agriculture Alsace dispose de plusieurs ADAR et antennes décentralisées, installées du Nord au Sud de l'Alsace, en plus des sites de Schiltigheim et de Sainte-Croix-en-Plaine.



Mon
ELEVAGE
Conseils d'experts **BIO**

TECHNIQUE
INNOVATION
ÉCONOMIE
RÉGLEMENTATION

« **MON ÉLEVAGE BIO** » est une offre exclusive qui vous donne accès aux **INFORMATIONS ET CONSEILS STRATÉGIQUES** produits par les **conseillers experts de la Chambre d'agriculture Alsace**

+ d'informations

VOTRE CONTACT : Assistance commerciale

03.88.19.17.93 - assistance-commerciale@alsace.chambagri.fr

Toutes nos offres de service sur

alsace.chambre-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

La Chambre d'agriculture Alsace est certifiée Engagement de service **Services aux Agriculteurs et Acteurs des Territoires** REF.221 par AFNOR Certification.

Le forfait
10€^{*}
HT/mois
^{*} Forfait annuel de 120 € HT



SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS
PROAGRI



TECHNIQUE
INNOVATION
ÉCONOMIE
RÉGLEMENTATION

Le forfait

10€^{*}
HT/mois

* Forfait annuel de 120 € HT

À ce prix là,
je n'hésite pas !

**FLASHS
ÉCO
JURIDIQUES**
Réglementation et
veille économique

NOUVEAUTÉ

2 GUIDES PRÉCONISATIONS VARIÉTALES ET IMPLANTATION

en juillet et décembre

Choix variétal et implantation
des principales cultures en
conventionnel et en AB



20 FLASHS FOURRAGES

Toute l'information sur
les fourrages en Alsace



OPTION
GRATUITE

30 FLASHS IRRIGATION

Des conseils précis et adaptés
au contexte local, au type
de sol, basés sur un réseau
d'observations et de mesures de la
Chambre d'agriculture Alsace

**6 BULLETINS
TECHNIQUES
SUR LES
CULTURES**

BIO

**1 RÉUNION
TECHNIQUE &
ÉCONOMIQUE**

BIO

Résultats de l'année
en cultures

**1 DOSSIER
SPÉCIAL
COMPLET
SUR UNE
PRODUCTION**

BIO

PAR AN

OPTIONS
GRATUITES

LES FLASHS

- OVINS
- BOVINS VIANDE
- BOVINS LAIT
- CHÈVRES LAIT
- APICULTURE

**6 BULLETINS
ÉLEVAGE**

BIO

**6 BULLETINS
ÉCONOMIE ET
RÉGLEMENTATION**

BIO

**LES
RENDEZ-VOUS
AU CHAMP**

BIO

Pour des conseils
collectifs au plus
près du terrain

**REVUE
TERRES
D'ALSACE**

Bilan annuel de
conjoncture des
filières agricoles

BONUS

MES AVANTAGES

- Remise sur les services
« Mes Parcelles »
- Remise sur les déclarations PAC
- Remise sur le Conseil Stratégique
Phytosanitaire
- Une formation gratuite sur 3 ans

mesparcelles
l'accélérateur de performance



UN INTERLOCUTEUR DÉDIÉ À VOS
CÔTÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALSACE**